

Activités lucratives exercées par les Universités et la présence de PRAG, PRCE et ATER dans ces activités

Dans le cadre de son action pour l'extension du RIPEC aux PRAG, PRCE et ATER, le SAGES recherche des documents publics (pages web, organigrammes, contrats publics, compte rendus de conseils d'administration, rapport de gestion...) montrant que des PRAG, des PRCE ou des ATER exercent leurs activités, même partiellement, dans des services à but lucratif de leur établissement :

- _ formations diplômantes hors cursus « standard »
- _ formation continue
- _ formation à distance
- _ expertise
- _ utilisation de matériel
- etc

Contactez par courriel le président du SAGES (president.sages@gmail.com) ou le secrétariat général (sages.syndicat@gmail.com). Merci d'avance pour votre témoignage.

